



Actualités de l'énergie Adoption de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique

Le projet de «loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique» a été adopté en juin dernier, après vote à l'Assemblée Nationale puis au Sénat du texte élaboré en commission mixte paritaire.

Ce projet, initialement présenté par le gouvernement à l'issue du «débat national sur les énergies», se fixait trois objectifs : **maîtriser la demande d'énergie**, **développer les énergies renouvelables**, et **garantir la sécurité de l'approvisionnement**. Il a fait l'objet d'un débat parlementaire nourri.

On notera, parmi les sujets présentés dans les médias, que les dispositions votées par les Sénateurs concernant les **installations de production d'énergie éolienne** ont été retenues. En effet, ces installations bénéficieront de l'obligation d'achat par EDF de leur production électrique dans des "zones de développement de l'éolien" définies par les Préfets et les collectivités locales..

De la même façon, on rappellera la création de **certificats d'économie d'énergie**, destinés aux fournisseurs d'électricité, de gaz et de fioul domestique qui permettent à leurs clients de réaliser des économies d'énergie... Les autres fournisseurs devront payer à l'État des pénalités ou acheter des certificats (voir aussi PleinSiel n°14).

Pour en savoir plus : www.fnccr.asso.fr
www.legifrance.gouv.fr (Journal Officiel du 14/7/2005)

Vente de l'électricité produite à partir des installations utilisant des énergies renouvelables (EnR), sécurisation des contributions versées par les demandeurs de raccordement au réseau d'électricité, obtention des tracés des réseaux de gaz naturel, etc... : la «loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique» renforce les prérogatives des collectivités sur de nombreux sujets en matière d'énergie.

Mais d'autres dispositions de la loi, moins médiatisées, apparaissent importantes pour nos collectivités.

On mentionnera ici les possibilités données aux «autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité et de gaz» pour **régler les litiges concernant la «fourniture de dernier recours»**, ou pour **recouvrer des sommes remboursables** auprès du gestionnaire de réseau EDF, si celui-ci ne respecte pas ses obligations en termes de **continuité d'alimentation**...

De même, on retiendra que la nouvelle loi prévoit la définition par voie réglementaire d'**obligations de qualité pour la distribution d'électricité**, et la fixation des niveaux afférents dans les **cahiers des charges des concessions**.

Des dispositions variées visent à donner à nos collectivités un rôle plus actif dans le domaine de la régulation locale du service public et de la protection du consommateur.

Elles ont été votées à l'**initiative de parlementaires adhérents de la FNCCR** (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et seront développées plus en détail dans les prochains numéros de PleinSiel.



Infos plus

Comment la Suède, le Japon, le Brésil, et d'autres pays ont-ils réduit de 4% à 20% leur consommation d'électricité ?

L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) publie une étude sur les mesures mises en oeuvre dans différents pays pour économiser rapidement l'électricité. En effet, la technologie omniprésente, et l'usage quotidien de l'électricité, alourdissent les dommages résultant des coupures d'électricité. Les stratégies présentées doivent permettre de limiter les surcharges sur les réseaux, parfois dues initialement aux aléas climatiques, ou aux défaillances des infrastructures, et d'éviter les pannes d'envergure.

La mobilisation du grand public est retenue comme l'une des principales mesures efficaces. Il s'agit d'expliquer, souvent avec humour, les pratiques à adopter : ajuster les thermostats, éteindre les lumières et équipements non utilisés... Les résultats de ces pratiques, parfois communiqués "en simultané", permettent d'apprécier l'impact global des actions individuelles.

*(Si vous chantez sous la douche, choisissez des chansons plus courtes)
Un slogan adressé aux Néo-Zélandais en 2003.*

« If you sing in the shower, choose shorter songs. »

De même, les ajustements tarifaires, avec un accroissement du prix de l'électricité lors des périodes critiques, présentent des résultats probants.

Au delà des mesures mises en oeuvre dans l'urgence, la crainte des pannes d'électricité permet aussi le développement d'actions de "Maîtrise de la Demande en Electricité" (MDE).

Le remplacement de millions d'ampoules traditionnelles par des lampes à économie d'énergie, ou de "meilleure efficacité lumineuse", permet, par exemple, des réductions conséquentes de la demande. Elles engagent également les intervenants vers des actions de plus long terme et des politiques énergétiques cohérentes et "durables".

"Saving Electricity in a Hurry" (Dealing with Temporary Shortfalls in Electricity Supplies). www.iea.org



Qu'on se le dise Nouveau guide pour la gestion de l'énergie dans le logement

En juin 2004, paraissait le "guide pratique des économies d'énergie" élaboré par le SIEL avec la Commission Consultative du Service Public (CCSP) -voir aussi PleinSiel n°12-.

Pour répondre de plus près à la demande initialement présentée par les membres de la CCSP, ce premier guide est aujourd'hui complété par un deuxième consacré aux économies d'énergie dans le logement.



Ce nouveau guide "logement" vise à informer le grand public des éléments de construction ou de rénovation qui permettent une meilleure maîtrise des consommations énergétiques. Lucie, la Luciole, nous donne ainsi de nombreuses informations, portant sur les techniques d'isolation, le chauffage, la climatisation, jusqu'à la production d'énergie et aux crédits d'impôts, en passant par les contacts utiles dans notre département...

Rédigé avec l'association Héliose, Espace Infos Energie de la Loire, ce guide pratique n°2 a bénéficié des financements du Conseil Général de la Loire, de la Région Rhône-Alpes et de l'Adème. Il est édité à 25 000 exemplaires et sera diffusé, notamment, par les communes à l'occasion des demandes de certificat d'urbanisme, et par l'ANAH, le Call-Pact et le CDHR à l'occasion des demandes de financement pour travaux de réhabilitation lors des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Contact : Magali Calmels - 04 77 43 85 72

Partenariats

Les élus du SIEL ont donné leur accord pour une cession des droits d'auteur du SIEL sur ce second guide pratique : ils souhaitent favoriser les échanges de moyens avec les Syndicats d'Energies, Agences Locales ou Espaces Info Energie de la Région Rhône-Alpes qui souhaiteraient obtenir le texte du guide.



Le saviez-vous ? Electricité et logement en France

En France, le chauffage électrique a fait l'objet d'une promotion après la première crise de l'énergie. Il s'agissait, dans un objectif d'indépendance énergétique, de privilégier l'énergie électrique nucléaire au détriment du pétrole et de ses dérivés. Des accords de partenariats se sont donc mis en place entre EDF et des professionnels du bâtiment.

Ce mode de chauffage, dont le coût à l'investissement peut se montrer attractif et l'utilisation assez souple, a toutefois montré certains inconvénients. Son usage, par nature saisonnier et "de pointe" a nécessité le recours aux centrales électriques au fioul et au charbon, polluantes, et aux tarifs ajustés (EJP...). Son coût de fonctionnement, trop élevé pour des milliers de familles, a nécessité la création d'un "Fonds d'Accès à l'Energie", financé principalement par les collectivités locales et les services sociaux.

Le chauffage électrique représente environ 10% de la consommation électrique française. Compte tenu des nouvelles exigences en termes d'efficacité énergétique, il convient aujourd'hui de sélectionner des matériels performants et bien adaptés à leurs conditions d'utilisation, ou même d'envisager des solutions alternatives...

Dans les perspectives actuelles de "développement durable", on prendra en compte, notamment, les impacts (environnementaux, sociaux, etc...) et les "coûts de fonctionnement" sur le long terme du type d'installation choisi.

Contact : Yves Coron - Responsable du Service "Energies Environnement Développement durable" - 04 77 43 89 05

[●] Gros Plan Le soleil brille pour le SMEM...

Créé en 2003, le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) est chargé de l'organisation du service de distribution d'électricité. Il intervient aussi pour la production d'électricité à partir des Energies Renouvelables (EnR).

La Martinique dépend à 97% des importations d'hydrocarbures pour satisfaire sa demande énergétique. Le développement des EnR s'impose donc sur l'île, qui dispose notamment de deux potentiels incontournables : le vent et le soleil.

Le SMEM soutient les implantations éoliennes : elles font l'objet d'innovations techniques pour tenir compte des conditions climatiques (zone cyclonique) et de la faible surface disponible (en raison de l'habitat diffus).

Mais l'optimisation des énergies renouvelables sur l'île passe aussi par un programme "photovoltaïque" ambitieux. Ce mode de production d'énergie, au dimensionnement relativement souple, laisse entrevoir des perspectives de développement intéressantes. Localisé sur les toitures, il n'est pas consommateur de nouveaux territoires. Raccordé au réseau, il permet aux communes de bénéficier de "l'obligation d'achat d'électricité". Le financement de la maintenance des installations doit ainsi être assuré... ainsi que celui de nouveaux projets !

Ce programme photovoltaïque fait partie du projet ECLATS «Energies et Croissance de L'Autonomie au

Travers des Sources renouvelables», qui vise au développement des EnR et de la MDE.

Les élus du SMEM souhaitent mettre en place une politique énergétique cohérente. Leurs objectifs s'inscrivent dans la grande ambition du SMEM : faire de la Martinique un territoire qui tende vers l'autonomie énergétique.

Au-delà des projets EnR, les communes ont lancé des actions de "Maîtrise de la Demande d'Énergie".

Elles utilisent les services du SMEM, par exemple pour la réalisation d'études énergétiques (portant sur les équipements et bâtiments existants ou en construction), et pour le suivi de leurs consommations (bâtiments, installations d'éclairage public...).



Nous remercions Régine Giboyau, Contrôleur du Service Public, et Laurent Bellemare, Chargé de Mission "Energies Renouvelables" pour leur contribution à cet article. Régine Giboyau a effectué en juin dernier un stage au service "Contrôle des Concessions" du SIEL.

www.smem.fr



Service Public Le Facé : notre partenaire pour l'électrification rurale

En 2004, le Facé a apporté 2,89 M d'euros au Syndicat, pour ses travaux d'extension (nouvelles dessertes), de renforcement (adaptations des infrastructures à l'augmentation de la consommation), de dissimulation des réseaux, mais également pour l'alimentation en photovoltaïque d'équipements éloignés des réseaux et pour les actions de MDE (Maîtrise de la Demande en Electricité).

Le Facé est l'un de nos partenaires les plus anciens. Sa création a été impulsée par la FNCCR en 1936 pour aider les collectivités à financer l'électrification des campagnes. A l'origine, le fonds était alimenté par un prélèvement sur les recettes "basse tension" des distributeurs, à un taux cinq fois plus élevé en communes urbaines qu'en communes rurales (pour établir une péréquation au bénéfice de ces dernières).

Actuellement, les ressources du Facé proviennent des contributions des gestionnaires des réseaux, assises sur le nombre de kWh distribués en basse tension. Le Conseil du Facé est constitué de représentants de l'État, de la FNCCR, d'EDF et des



Renforcement dans la campagne de Jeansagnière, dissimulation dans le bourg de Jonzieux, production décentralisée en photovoltaïque : ces travaux d'électrification rurale bénéficient des aides du Facé.

collectivités locales... Chaque année, il définit les programmes du Facé sur la base, notamment, des inventaires et besoins présentés par les Syndicats d'Electricité. L'inventaire présenté par le SIEL cette année reprend ainsi, notamment, le nombre de clients mal alimentés...

Le Facé vise aujourd'hui à diminuer le nombre d'interruptions de fourniture des abonnés ruraux et à améliorer l'insertion environnementale des réseaux. En 2005, le Facé a mis en place une nouvelle aide pour le remplacement des réseaux "fils nus" qui sont très fragiles en cas d'intempéries.



• **28 juin** : colloque **Amorce** sur le financement de la **maîtrise de l'énergie**

• **30 juin** : réunion des **adhérents** au **groupement d'achat d'électricité**

• **11 juillet** : **Comité de choix Conseil Général / SIEL / France Télécom** (enfouissement des réseaux de télécommunication)

• **12 juillet** : présentation du **rapport d'activités** des Concessionnaires **EDF et Gaz de France**

• **18 juillet** : réunions du **Bureau** et du **Comité** du SIEL

• **14 septembre et 3 octobre** : réunions de la **CAO**

• **23 septembre** : réunion du **Bureau** du SIEL

• **13 - 14 octobre** : rencontre des **Agences Locales de l'Énergies européennes** partenaires de **LATERE** qui les accueille dans la Loire

• **12 décembre** : Assemblée Générale de **LATERE**

• **19 décembre** : **Comité Syndical**

Précisions

Gaz de France a été autorisé à augmenter de 4% ses tarifs, au 1er juillet 2005.

Cette augmentation concerne 10 millions de particuliers abonnés au gaz naturel.

Selon les déclarations faites par le groupe, cette augmentation doit permettre de suivre l'évolution des prix du pétrole (sur lesquels sont indexés ceux du gaz). D'autres augmentations sont prévues, pour s'élever à plus de 14% dans les neuf mois qui viennent.

Arrêté du 16 juin 2005 - Journal Officiel du 17/6/05.

www.legifrance.gouv.fr



Perspectives Consultations et rencontres pour ajuster les interventions du SIEL

En 2004, les membres du Bureau ont pris 150 décisions, et les membres du Comité 18 délibérations. Ces actes formalisés interviennent à la suite de consultations et réunions avec les élus des collectivités adhérentes.

Des consultations ponctuelles (enquêtes de satisfaction, groupement d'achat d'énergie, etc...) sont lancées régulièrement auprès des communes. Mais les élus sont également consultés plus systématiquement, au sujet des travaux par exemple. Ainsi, 86 "grilles de satisfaction sur projet" ont déjà été retournées au SIEL par les adhérents pour une analyse individualisée. Et, en ce qui concerne la maintenance de l'éclairage public, les souhaits des communes sont recueillis par les techniciens lors de rencontres annuelles... Qualité, délais, communication, etc... : le taux de satisfaction est globalement très satisfaisant, mais l'objectif reste d'identifier des axes d'amélioration et les conditions de leur mise en œuvre.

Pour le service public de distribution d'électricité et de gaz, la consultation s'étend au "citoyen-consommateur" : les enquêtes de satisfaction (la prochaine va être lancée en automne 2005), et les travaux de la CCSP (Commission Consultative des Services Publics de distribution d'électricité et de gaz naturel), qui réunit 56 partenaires représentant les différents types de consommateurs, permettent de cibler les actions les plus pertinentes.



Les communes ont été consultées en juin dernier au sujet du "Guide sur les économies d'énergie" (questionnaire par courrier). Les premiers résultats de l'enquête montrent que 65% d'entre elles souhaitent une ré-édition du guide pour environ 5000 exemplaires.

Plus généralement, et lors des réunions, le SIEL s'emploie à favoriser les débats. Les sujets traités font l'objet d'une documentation établie en fonction de l'expertise du Syndicat. Les interventions des élus et responsables communaux sont retranscrites et prises en compte pour élaborer des solutions opérationnelles.

Dans ces conditions, le point de vue des délégués du SIEL contribue réellement à définir l'action syndicale.

La renégociation des contrats de concession "électricité" et "gaz", la gestion énergétique dans les collectivités, l'approvisionnement des communes en énergie, font ainsi l'objet d'une réflexion ouverte et d'une mise en œuvre concertée. En effet, les interrogations des élus sur les temps de coupure d'électricité, sur les services offerts par le SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique), ou sur les cahiers des charges pour consultation en vue de l'achat d'électricité, renvoient à la fois à des actions immédiates et à la définition de stratégies de plus long terme.

Bien entendu, le Syndicat fait appel à une grande disponibilité des élus, qui sont fortement sollicités et reçoivent une information écrite consistante.

Mais c'est grâce à leur participation que notre Syndicat peut dépasser les simples déclarations d'intention et engager des actions concrètes, utiles aux communes, avec davantage de souplesse et de transparence.

Contact : Nathalie Perrin - Responsable du Service de la Communication -
04 77 43 89 78

plein-siel

Lettre d'information du SIEL

5 rue Charles de Gaulle - 42000 Saint-Etienne
Tél : 04 77 43 89 00 - Fax : 04 77 43 89 13
e-mail : siel@siel42.fr - site internet : www.siel42.fr

